

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Séance du 30 mars 2026 Par suite d'une convocation en date du 24 mars 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 30 mars 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 Délibération n° 24_2026	Étaient présents : Alexandre BAUDET, Axel BAUDET, Aline BELOUIN, Géraldine BOCQUET, Clément BRAT, Elsa COHU, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Emilien DUPRAZ, Carole ETTORI, Nicolas GIROD, Véronique LEGENDRE, André MORARD, Dana RACINE, Sébastien REY-GORREZ Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absent(s) excusé(s) : - Secrétaire de séance : Aline BELOUIN

Objet : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas élire à bulletins secrets les différents représentants des structures intercommunales. Après délibération à mains levées et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'élire les représentants comme suit :

SIVU du complexe sportif du Vuache :

Membres titulaires : Sébastien REY-GORREZ – Esa COHU – Alexandre BAUDET

Membre suppléant : Dana RACINE

SIVU scolaire de Chaumont Contamine-Sarzin Minzier :

Membres titulaires : Carole ETTORI – Jérémie COURLET – Aline BELOUIN

Membres suppléants : Clément BRAT – Elsa COHU – Alexandre BAUDET

Délégué du SYANE : Clément BRAT

Délégué de l'association des communes forestières : Nicolas GIROD, titulaire, et Alexandre BAUDET, suppléant

Délégué ENEDIS : Clément BRAT



Correspondant défense : Emilien DUPRAZ

Référent Sécurité routière : Emilien DUPRAZ

Référent ambroisie – Renouées du Japon : Axel BAUDET

Frelons asiatiques – Chenilles processionnaires : André MORARD

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET 	Le secrétaire de séance, Aline BELOUIN 
---	---	--